

Année 2010, Numéro 54

JUIN JUILLET AOUT



L
E
C
H
O
D
E
F
E
L
D
B
A
C
H

IMPRIMÉ PAR LA MAIRIE DE FELDBACH



MAIRIE de FELDBACH
2 rue de Heimersdorf
68640 FELDBACH

☎ 03 89 25 80 55

☎ 03 89 07 95 81

e-mail : mairiefelbach@wanadoo.fr

site : www.felbach.fr

Dans ce numéro :

Le mot du Maire	3
Les communiqués de la mairie	4-7
Les délibérations et comptes-rendus	8-24
Ca s'est passé	25-27
Bientôt	28-30
Les Associations du village...	31-35
Culture et patrimoine	36-39

Le mot du Maire

Il y a 70 ans, le dimanche 16 juin 1940, vers 5 heures du matin l'armée française en repli avait décidé de faire sauter le carrefour ainsi que le pont sur le Feldbach. Une surcharge de dynamite avait en quelques secondes transformé le centre de notre paisible village en un champ de ruine épouvantable.

Pour commémorer cet événement, le 11 juillet prochain à 15 heures, lors de la Journée Portes Ouvertes, le Colonel Vétérinaire Michel BUECHER de FERRETTE, donnera une conférence historique concernant ces événements tragiques : sur le sujet AUTOUR DU 18 JUIN 1940. Elle aura lieu dans le Hall d'exposition de Monsieur Albert DATTLER, maquette de l'ancien village de FELDBACH à l'appui, au 7 rue des Prés.

Il sera également possible de se procurer différents ouvrages :

- le Devoir de Mémoire
- le Sundgau se souvient.



Chaque visiteur recevra également un dépliant sur FELDBACH le 16 juin 1940 ainsi que sur l'appel du Général de Gaulle

Site de brûlage

Dans sa séance du 12 juillet 2005, le Conseil Municipal a pris un arrêté réglementant le brûlage de bois ou de déchets végétaux. Il est rappelé qu'il est interdit de brûler le gazon ainsi que des branches d'arbres près des habitations. Ces déchets doivent être déposés dans la benne à déchets verts. Seul est autorisé le brûlage des bois de démolition de charpente sur le site prévu à cet effet. Actuellement, on y trouve tout et n'importe quoi : des matelas, des sommiers, du plastique, des tapis, des moquettes et même des cadavres d'animaux.

Il est évident que cette situation ne peut plus durer. Le Conseil Municipal devra trouver une solution le plus rapidement possible.

Fête des rues

Le 11 juillet prochain aura lieu notre traditionnelle fête des rues « Rund um d'Kirch » ainsi que le marché aux puces. Bravo aux bénévoles du Comité des Fêtes pour leur investissement et pour les décorations mises en place au centre du village.

Merci par avance de donner un petit coup de balai devant sa maison.

Fleurissement

Le concours de fleurissement des maisons ayant connu un vif succès en 2009, le Conseil Municipal a décidé de renouveler l'opération pour cette année en offrant un bon d'achat de 15 € par famille. Un Jury sera à nouveau chargé à la mi-août d'observer, d'admirer et de noter avant de rendre le verdict final et de remettre les prix en janvier prochain. Merci à vous tous qui %uvrez pour rendre notre commune plus accueillante.

Vernissage de l'exposition du 13^{ème} Chemin d'Art Sacré

Le 19 juin 2010 a eu lieu le vernissage de l'exposition du 13^{ème} Chemin d'Art Sacré en présence du Chanoine VIGNERON.

Déconnexion des fosses septiques

Il est rappelé que la déconnexion des fosses est à la charge des propriétaires. Merci à ceux qui ont déjà effectué cette opération pour le bon fonctionnement de la station d'épuration.

Enquête publique

Du 8 juin au 9 juillet 2010 aura lieu l'enquête publique concernant le périmètre de protection du forage du Jungholz. Les propriétaires concernés en ont été informés par courrier. Monsieur André COUTURIER, Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public :

à la mairie de Feldbach

- le 30 juin 2010, de 14 h 30 à 16 h ;

à la mairie de Riespach

- le 22 juin 2010, de 17 h 30 à 19 h ;

- le 9 juillet 2010, de 17 h à 19 h.

En espérant que le soleil montre enfin le bout de son nez, je vous souhaite de passer d'agréables vacances.

Le Maire, François LITZLER.

Communiqués de la Municipalité

ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE ET PARCELLAIRE

Avis d'ouverture d'enquête d'utilité publique et parcellaire et de mise en compatibilité du POS de FELDBACH . du 08 juin au 09 juillet 2010 inclus.

Périmètres de protection du forage N° BSS 0445-5X-0071 et utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Feldbach - Riespach.

Le Préfet du Haut-Rhin informe :

Une enquête sur l'utilité publique et, conjointement une enquête parcellaire, ainsi qu'une enquête relative à la mise en compatibilité du POS de FELDBACH, prescrites par arrêté préfectoral n°2010-1257 du 05 mai 2010 seront ouvertes dans les mairies de FELDBACH et RIESPACH, du 08 juin au 09 juillet 2010 inclus, afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture des bureaux et consigner ses observations sur les registres prévus à cet effet.

M. André COUTURIER, Ingénieur TP au Conseil Général en retraite, domicilié 4 rue des Saules à WINTZENHEIM (68920), désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public :

à la Mairie de FELDBACH :

- le mardi 08 juin 2010, de 16 h 45 à 18 h 45 ;
- le mercredi 30 juin 2010, de 14 h 30 à 16 h 00 ;

à la Mairie de RIESPACH :

- le mardi 22 juin 2010, de 17 h 30 à 19 h 00 ;
- le vendredi 09 juillet 2010, de 17 h 00 à 19 h 00.

Les observations écrites pourront être adressées à la Mairie de Feldbach, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront ultérieurement déposés dans les mairies concernées, à la Sous-Préfecture d'ALTKIRCH et à la Préfecture du Haut-Rhin, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance.

NOUVEAUX ARRIVANTS (RAPPEL)

Les personnes qui se sont récemment installées dans le village sont cordialement invitées à venir se présenter en Mairie, afin de recevoir tous renseignements utiles sur FELDBACH, se voir remettre une dotation de sachets destinés au tri sélectif des déchets, demander leur inscription sur la liste électorale, le cas échéant, prendre connaissance des démarches administratives accompagnant leur changement de domicile, etc.

A cet égard, les propriétaires-bailleurs seraient bien aimables de informer régulièrement la Mairie des changements de locataires enregistrés dans les logements loués. On ne le rappellera jamais assez, à en constater le nombre croissant de nouveaux arrivants qui ne daignent pas se signaler en mairie.

Merci d'avance !

Communiqués de la Municipalité

PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL

VOUS SOUHAITEZ NOUS FAIRE PART DE VOS IDEES ET REMARQUES POUR LA PARUTION DU BULLETIN MUNICIPAL n°55 ?

ADRESSEZ-LES à LA MAIRIE

PAR COURRIEL,

mairiedefeldbach@wanadoo.fr

avant le 20 Août 2010



L' Echo n°55 devrait paraître aux alentours du 15 septembre 2010,

Communiquez-nous donc toutes vos dates jusqu'à mi-septembre avant le 20 Août 2010.

TITRES D'IDENTITÉ ET DE VOYAGE

A quelques semaines des premiers départs en vacances, il n'est pas inopportun de jeter un coup d'œil sur la date de validité de ses cartes d'identité ou passeport, afin de prévoir à temps le renouvellement de l'une ou de l'autre.



La délivrance des cartes d'identité reste gratuite, sauf si la précédente carte n'est pas présentée en mairie, lors du dépôt de la demande. Dans ce dernier cas, il en coûtera un droit de timbre de 25 € (timbre fiscal).

Pour le renouvellement, produire 2 photos récentes et identiques, un justificatif de domicile (facture, RIB, feuille d'impôts) et l'ancienne carte. Se présenter personnellement en mairie pour la prise des empreintes digitales.

Pour obtenir un passeport biométrique, les usagers pourront se rendre au choix dans l'une des communes dotées d'une station d'enregistrement des données biométriques (FERRETTE, ALTKIRCH, SAINT-LOUIS, DANNE-MARIE).

Les stations d'enregistrement sont conçues pour recueillir les données sur l'état civil, la photographie et les empreintes digitales de l'usager.

Pour constituer son dossier, l'usager doit présenter sa carte nationale d'identité ou produire une copie intégrale de son acte de naissance, 2 photos récentes et identiques, un timbre fiscal et un justificatif de domicile.

Le montant du timbre fiscal varie selon que le demandeur soit majeur ou mineur et selon que les photos soient réalisées en mairie ou produites lors du dépôt de la demande de passeport :

89 € pour une personne majeure (86 € si les photos sont produites) ;

45 € pour une personne mineure de 15 à 18 ans (42 € dans le deuxième cas) ;

20 € pour une personne mineure de moins de 15 ans (17 € dans le deuxième cas).

Dans tous les cas, pensons à vérifier la date de validité du titre de voyage et à accomplir à temps les démarches en vue de son renouvellement (4 à 6 semaines avant le départ) !

Communiqués de la Municipalité

PRÉVENTION DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

« SE VACCINER C'EST À 14 ANS »

Les Papillomavirus Humain à haut risque (HPV) sont la cause du cancer du col de l'utérus. Ils concernent de plus en plus de femmes qui les contractent de plus en plus jeune. Pourtant, une vaccination efficace contre ces virus existe !

Administrée en 3 injections sur 6 mois (2 mois d'intervalle entre chacune), cette vaccination s'adresse en priorité aux jeunes filles de 14 ans mais peut également être proposée sous certaines conditions aux jeunes femmes de 15 à 23 ans.

Les Papillomavirus se contractent et se transmettent d'une personne à une autre avec les premiers contacts intimes. **Le HPV est très répandu et la plupart des adultes auront été en contact à un moment de leur vie.**

Aujourd'hui, seuls 19% des jeunes filles de 14 ans dans le Haut-Rhin sont vaccinées, ce qui est très insuffisant. Le Comité du Haut-Rhin de la Ligue contre le Cancer souhaiterait qu'au moins 50% d'entre elles ayant 14 ans cette année (donc nées en 1996) soient vaccinées d'ici à fin 2010.

Les comités du Bas-Rhin et du Haut Rhin de la Ligue contre le Cancer vont ainsi contribuer à la gratuité de la vaccination pour les jeunes filles de 14 ans en prenant en charge le coût résiduel du vaccin pour les foyers n'ayant ni complémentaire santé ni Couverture Médicale Universelle (CMU).

Cette campagne est totalement en conformité avec les recommandations du Plan Cancer 2009-2013 dans sa mesure 13.1 : « Améliorer les taux de couverture vaccinale contre le HPV des jeunes filles de 14 ans ».

Pour obtenir la gratuité de l'achat de ce vaccin, adressez-vous à votre pharmacien : il vous donnera la démarche à suivre !

UN TICKET UNIQUE POUR TOUS LES TRANSPORTS EN COMMUN

DANS TOUTE L'ALSACE

Pour faciliter les déplacements dans toute l'Alsace et contribuer à réduire les émissions de CO₂, la Région vient de lancer deux nouveaux titres « ALSA+ 24 heures » et « Alsace+ Groupe Journée ».

Il s'agit d'un ticket unique qui permet un accès illimité à l'ensemble des réseaux de transport en commun (TER, bus, tram, car) circulant dans une zone choisie au moment de l'achat, mettant ainsi fin à un cumul de dépenses et aux achats multiples.

« ALSA+ 24 heures » est valable pour un voyageur, sur tous les réseaux, pendant 24 heures à compter de sa validation. Le titre est utilisable tous les jours et permet, en fonction de la zone choisie au moment de l'achat, de se déplacer, soit sur toute la région, soit sur l'un des deux départements alsaciens, soit dans l'une des agglomérations principales ;

« ALSA+ Groupe Journée » est valable selon les mêmes modalités sur tous les réseaux pour un petit groupe composé de 2 à 5 personnes, mais uniquement le samedi, dimanche ou un jour férié.

Les personnes intéressées par ces nouveaux titres de transport que l'on peut acheter auprès de tous les réseaux de transport en commun en Alsace, peuvent consulter le site internet : www.vialsace.eu/

Communiqués de la Municipalité

VENTE DE FONDS DE COUPE (RAPPEL)

3 fonds de coupe restent encore à céder. Les personnes intéressées sont priées de se mettre en relation avec M. SETAU, garde forestier (06.82.61.41.50).

OPERATION BRIOCHES 2010

A.P.E.I. de Hirsingue	
<small>A ssociation de Parents et amis de Personnes Handicapées Mentales.</small>	
<u>Opération Brioches 2010</u>	
<small>avec autorisation préfectorale</small>	
Une vente de brioches est organisée dans votre village Le produit de la vente des brioches sera entièrement affecté à l'agrandissement des chambres des résidants du Foyer CUNY Il s'agit d'installer dans chacune des chambres un bloc sanitaire	
	Veillez réserver bon accueil aux personnes de votre village qui passeront du: Mardi 14 au Dimanche 19 Sept. 2010
	pour vous proposer des brioches D'avance ,merci
<small>Ce logo est apposé sur l'emballage de chaque brioche et vous certifie que votre don est bien destiné au profit des Handicapées Mentales</small>	

DOMICILE SERVICES HAUTE ALSACE

**Avec Domicile Services Haute Alsace, garnissez votre panier de fruits
et légumes primeurs sans effort !**

Avoir un jardin est un privilège. Encore faut-il avoir le temps de le entretenir ! Ramassage de fruits et légumes, entretien du potager, nettoyage de cour, etc. : ayez le réflexe Domicile Services Haute Alsace.

Choisissez la facilité au juste prix : avec DSHA, bénéficiez d'interventions ponctuelles ou régulières sur simple appel et sans engagement.

Renseignements au 03 89 32 78 55
Domicile Services Haute Alsace au 03.89.32.78.55.
www.domicile-services.com



SÉANCE DU 1ER DECEMBRE 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie, le 1^{er} décembre 2009 à 20 heures 15 sous la présidence de M. François LITZLER, Maire.

Etaient présents : Tous les Conseillers.
MM. SENDELIN Christophe, EGMANN Serge, GODINAT Régis,
STOESSEL Sébastien, UEBERSCHLAG Didier, EGMANN Mathieu,
Mmes RENGIER Sylvie, GASSER Yvonne, LICOPOLI Sandra et
MATTLER Séverine.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE (08.10.2009)

Ce compte rendu qui n'appelle pas d'observation particulière est approuvé à l'unanimité.

2. CONVENTION ATESAT (MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE D.D.E.)

Vu la loi M.U.R.C.E.F. N° 2001-1168 du 11 décembre 2001, portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, et notamment l'article 7-1 en application de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements et pris pour l'application du III de l'article 1^{er} de la loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier NOR : EQU0200138D (J.O. du 29 septembre 2002) ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire NOR : EQU0201848A ;

Où l'exposé du Maire concernant le renouvellement pour 3 ans de la convention fixant les modalités de mise en œuvre des missions de base et complémentaires contenues dans l'ATESAT, à compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2012,

le Conseil Municipal, à l'unanimité demande à bénéficier de la mission Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT),

autorise Monsieur le Maire :

- à approuver le contenu, les modalités de mise en œuvre, le coût et les responsabilités respectives qui découlent du projet de convention de renouvellement ;
- à prendre toutes décisions concernant le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget ;
- à signer la convention de renouvellement de l'ATESAT.

3. MISE EN CONFORMITE DU POS (PERIMETRE DE PROTECTION DU FORAGE S.I.A.E.P.)

La Commune, pour le compte du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Feldbach / Riespach est amenée dans les prochains temps à équiper un forage pour l'alimentation en eau potable. Celui-ci est situé en forêt communale, dans un espace boisé classé.

Aussi, pour permettre de mener à bien ce projet, la commune se voit contrainte de modifier le règlement de cette zone.

Trois Bureaux d'Etude ont donc été contactés ayant pour mission de conduire la procédure de révision simplifiée du plan d'occupation des sols en vigueur de la commune de Feldbach :

Les Délibérations

l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin ó ADAUHR à COLMAR, pour une proposition d'un montant de 2 310,00  HT, soit 2 762,76  TTC ;

le Bureau d'Etudes AGE à MULHOUSE, pour une proposition d'un montant de 2 900,00  HT, soit 3 468,40  TTC ;

le Cabinet Antoine WAECHTER à FULLEREN, pour une proposition d'un montant de 2 180,00  HT, soit 2 607,28  TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le Cabinet Antoine WAECHTER de FULLEREN, pour un montant TTC de 2 607,28 .

4. AMENAGEMENT DE LA RUE DU RUISSEAU

Le collecteur pour les eaux usées traverse la propriété de Monsieur Frédéric DIRRIG. Le diamètre de ce dernier n'est pas adapté pour recueillir les eaux pluviales de la rue du Ruisseau.

Pour remédier à cet état de fait, il s'avère opportun de mettre en place un collecteur supplémentaire.

5. DECONNEXION DES FOSSES

Suite à l'enquête relative à la déconnexion des fosses et après avoir fait le point, il s'avère d'une part que beaucoup de réponses ne sont toujours pas parvenues ce jour à la mairie et d'autre part que sur les réponses reçues, pour plus de la moitié des habitations, les travaux de déconnexion ont déjà été effectués ou vont l'être prochainement par les propriétaires eux-mêmes.

Avec ces données, et en tenant compte du coût non négligeable de la mission de déconnexion revenant au Bureau d'Etudes SINBIO si elle lui était confiée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que la commune ne procédera pas à la déconnexion des fosses et que chaque particulier devra se déconnecter individuellement et ceci dans un délai fixé au 31 décembre 2010.

6. SUBVENTION COMITE DES FETES POUR L'ANNEE 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par huit voix pour et deux contre, d'attribuer une subvention au Comité des Fêtes du même montant que l'année 2009, soit la somme de 2 000,00  ;

- d'imputer ce montant à l'article 6574 du budget ;
- de verser cette subvention sur le compte N° 10278/03134/00023209045 50 ouvert auprès de la Caisse du Crédit Mutuel Régio Plus.

7. DIVERS

a. Adhésion de la Commune à l'Amicale des Maires et Adjointes du Canton de HIRSINGUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de faire adhérer la Commune de FELDBACH à l'Amicale des Maires et Adjointes du Canton de HIRSINGUE à compter de l'exercice 2009 ;
- d'inscrire chaque année au budget le montant de la cotisation afférente à cette adhésion (40  par élu, soit 40  x 4 = 160 ) qui sera virée au compte ouvert à la Caisse du Crédit Mutuel des Deux Vallées à Hirsingue au nom de ladite Amicale sous le N° 10278 03130 00020247745 71.

b. Réforme des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des projets de réforme des collectivités territoriales et de suppression de la taxe professionnelle ;

Considérant que la commune, et notamment la commune rurale, doit rester la cellule de base de la démocratie et un échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité ;

Considérant que l'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales mais au contraire qu'elle doit rester fondée sur le volontariat et demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul ;

Les Délibérations

Considérant que le modèle français d'occupation de l'espace nécessite, non pas une dilution mais au contraire une représentation forte des communes et territoires ruraux au sein des instances intercommunales et des assemblées délibérantes des autres niveaux de collectivités territoriales ;

Considérant que toute réforme fiscale doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire efficacement les inégalités entre les territoires, à 10 voix pour et une abstention :

- dit ses réserves quant aux dispositions du projet de réforme qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants ;
- demande que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que la commune percevait grâce à elle ;
- soutient la motion adoptée le 25 octobre 2009 par l'association des maires ruraux de France et le document qui y est joint ;
- demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les maires ruraux de France.

Renouvellement contrats d'assurance au 1^{er} janvier 2010 (GROUPAMA)

Les contrats d'assurance (tracteur : 231,68 € TTC/annuel + chargeuse pelleuse : 981,89 € TTC/annuel) arrivant à terme au 31 décembre 2009, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de les reconduire auprès de l'Assurance GROUPAMA.

Remplacement du calvaire vers Moernach

Le calvaire a été endommagé à la suite d'un accident de la circulation et a été remboursé par l'assurance en 2005 pour un montant de 7 260,35 €. Il serait souhaitable de trouver un nouvel emplacement, étant donné la future modification du carrefour.

Il a été décidé de demander trois devis auprès des Etablissements GASSMANN à Balschwiller, de l'Entreprise HIGELIN Marbrerie à Altkirch et de l'Entreprise HIGELIN à Seppois-le-Bas.

Revalorisation facturation chauffage

Après une période de mise en route, de tests et de réglages, les éléments nécessaires à une facturation au prix réel sont aujourd'hui réunis.

Le prix de revient du Kw/h pour la période de chauffe écoulée (2008/2009) était de 0,0382 € et servira de base de départ à la facturation de la période à venir.

Il est rappelé pour mémoire que le prix du Kw/h facturé pour la période 2008/2009 a été maintenu à 0,035 € (coût inchangé depuis l'origine).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de le réactualiser en fin de période de chauffe (mai/juin 2010) de chaque année.

f. Devis travaux sur V.P.I. des Pompiers

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un devis du 16 novembre 2009 des Etablissements HEINIS de Friesen concernant des travaux sur le véhicule de première intervention des Sapeurs-Pompiers de Feldbach, pour un montant de 1 750,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire réaliser lesdits travaux par les Etablissements HEINIS.

g. Informations diverses

Madame Séverine MATTTLER informe l'assemblée que le lampadaire rue de la Colline ne fonctionne pas. Elle signale également que la plaque au sol sur la place publique devant le Monument aux Morts bouge. Il serait souhaitable de la sceller.

Suite au sinistre ayant eu lieu à la station d'épuration (grillage endommagé), Monsieur Didier UEBERSCHLAG suggère de mettre en place des blocs de pierre pour empêcher le stationnement devant celle-ci.

Suivent les signatures au registre.

Les Délibérations

SÉANCE DU 23 MARS 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie, le 23 mars 2010 à 19 heures 00 sous la présidence de M. François LITZLER, Maire.

Etaient présents : MM. SENGELIN Christophe, EGMANN Serge, GODINAT Régis,
STOESSEL Sébastien, UEBERSCHLAG Didier, EGMANN Mathieu,
Mmes RINGER Sylvie, GASSER Yvonne et LICOPOLI Sandra.

Absente excusée : Mme MATTLER Séverine.

Le Maire accueille ses collègues et les remercie de leur présence à cette séance qui sera essentiellement consacrée à l'approbation des comptes administratifs 2009 et budgets primitifs 2010 (M14 et M49).

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE (01.12.2009)

Ce compte rendu qui n'appelle pas d'observation particulière est approuvé à l'unanimité.

2. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009 DU SERVICE PRINCIPAL (M14) ET DU SERVICE DES EAUX (M49)

Sur la base des documents préparatoires, le Maire invite l'assemblée à examiner les comptes administratifs de l'année écoulée et les budgets prévisionnels de l'année en cours, étudiés par la Commission des Finances le 16 mars dernier.

Le Maire propose de confier la présidence de la séance à M. Christophe SENGELIN, Premier Adjoint au Maire, pour l'examen et le vote des comptes administratifs auquel il ne peut prendre part. Cette proposition étant acceptée par l'assemblée, le Maire quitte la séance et M. SENGELIN présente en détail le compte administratif 2009.

a. Compte administratif 2009 du service principal (M14) :

Monsieur le Premier Adjoint commente ce document qui reprend dans le détail l'ensemble des opérations réelles effectuées en dépense et en recette durant l'année 2009 et dont la balance générale s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	:	325 186,46 €	
Recettes	:	481 943,55 € (dont 135 925,54 €	d'excédent antérieur reporté)

Excédent global de fonctionnement : 156 757,09 €

Section d'investissement :

Dépenses	:	907 215,03 € (dont 286 193,09 €	de déficit antérieur reporté)
Recettes	:	1 102 868,15 €	

Excédent global d'investissement : 130 172,09 €

**Excédent global de clôture
au 31.12.2009 :** **352 410,21 €**

Le Conseil Municipal, à la requête de M. SENGELIN,

1. approuve à l'unanimité le compte administratif 2009 du service principal (M14) dressé par le Maire ;
2. constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur municipal ;
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Les Délibérations

5. déclare par ailleurs, après vérification de la Commission des Finances, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 ;
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 ;
- constatant un excédent de fonctionnement cumulé de l'exercice 2009 à hauteur de 156 757,09 € ;
- constatant un déficit d'investissement cumulé de l'exercice 2009 à hauteur de 172 288,88 € ;
- compte tenu des restes à réaliser en dépense d'un montant de 492 335 00 € et des restes à réaliser en recette d'un montant de 860 277,00 €, la section d'investissement dégage un excédent d'investissement de 195 653,12 €,

décide

de reporter intégralement l'excédent de fonctionnement, soit 156 757,09 €, au budget primitif 2010, au compte 002, recettes de fonctionnement, le résultat en section d'investissement 2009 étant bénéficiaire.

b. Compte administratif 2009 du service des eaux (M49)

Comme il l'a fait précédemment pour le service principal, M. le Premier Adjoint commente le compte administratif 2009 du service des eaux (M49) dont la balance générale s'établit comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses	:	55 811,89 €	
Recettes	:	69 801,01 € (dont 16 350,91 €	d'excédent d'exploitation reporté)

Excédent global de fonctionnement : 13 989,12 €

Section d'investissement :

Dépenses	:	441 533,38 (dont 245 188,12 € de déficit reporté)
Recettes	:	440 010,01 €

Déficit global d'investissement : 1 523,37 €

Excédent global de clôture

au 31.12.2009 : **12 465,75 €**

Le Conseil Municipal, à la requête de M. SENDELIN,

1. approuve à l'unanimité le compte administratif 2009 du service des eaux (M49) dressé par le Maire ;
2. constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur municipal ;
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. déclare par ailleurs, après vérification de la Commission des Finances, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 ;
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009 ;
- constatant un excédent d'exploitation cumulé de l'exercice 2009 à hauteur de 13 989,12 € ;
- constatant un déficit d'investissement cumulé de l'exercice 2009 à hauteur de 218 063,37 € ;
- compte tenu des restes à réaliser en dépense d'un montant de 147 400,00 € et des restes à réaliser en recette d'un montant de 363 940,00 €, le déficit d'investissement s'établit à 1 523,37 €

Les Délibérations

Décide

- d'affecter un montant de 1 523,37 € à la couverture du déficit d'investissement cumulé de l'exercice 2009 ;
- de reporter le solde de l'excédent d'exploitation, soit 12 465,75 €, au budget primitif 2010, au compte 002, recettes d'exploitation ;
- de mettre à cet effet un titre de 1 523,37 € à l'article 1068, recettes d'investissement du budget 2010.

M. le Premier Adjoint au Maire remercie le Conseil Municipal pour la confiance témoignée par l'approbation à l'unanimité des documents budgétaires concernés.

Il propose, à présent, d'approuver les budgets primitifs de l'exercice 2010 préparés par Melle KILIAN et étudiés en Commission des Finances.

3. APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2010 DU SERVICE PRINCIPAL (M14) ET DU SERVICE DES EAUX (M49)

a. Budget primitif 2010 du service principal (M14)

la section de fonctionnement s'équilibre à 435 899,09 € en dépense et en recette, avec la reprise de l'excédent global de fonctionnement de 156 757,09 € constaté au compte administratif 2009. Un montant de 58 839,09 € est dégagé pour financer l'investissement.

la section d'investissement s'équilibre quant à elle à 1 355 015,18 € en dépense et en recette, avec la reprise du déficit global d'investissement de 172 288,88 €.

Il est prévu le remboursement du prêt de 300 000 € et le remboursement partiel de la ligne de trésorerie par le retour des subventions et le versement du FCTVA. La contraction d'un emprunt de 70 000 € sera réalisée pour financer les travaux 2010 et la réduction de la ligne de trésorerie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif du service principal (M14) pour l'exercice 2010.

b. Budget primitif 2010 du service des eaux (M49)

la section d'exploitation s'équilibre à 71 465,75 € en dépense et en recette, avec la reprise de l'excédent global d'exploitation de 12 465,75 € constaté au compte administratif 2009.

la section d'investissement s'équilibre quant à elle à 467 845,50 € en dépense et en recette, avec la reprise du déficit global d'investissement de 218 063,37 €.

Après délibération et invité par le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif du service des eaux (M49) pour l'exercice 2010.

Le Maire remercie l'assemblée de la confiance témoignée par l'approbation des différents documents budgétaires.

4. FIXATION DU PRIX DE L'EAU ET DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT POUR 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de porter le prix de l'eau, à compter du 1er janvier 2010, de 1,45 € à 1,55 € le m³ ;
- de maintenir la location annuelle des compteurs à : 11 €/petit compteur et à 14 €/grand compteur ;
- de maintenir la redevance d'assainissement à 1,30 € par m³ d'eau consommé.

La redevance pour pollution (0,259 € le m³) et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte (0,164 € le m³) sont fixées par l'Agence de l'Eau.

5. VOTE DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

L'état de notification des quatre taxes locales reçu des Services Fiscaux fait état d'un produit assuré de 133 275 €, sans modification des taux.

Après délibération, considérant que ce produit ne suffit pas à assurer l'équilibre du budget 2010, vu les augmentations des contributions directes aux organismes de regroupement (SIGFRA, SIS, SIACI) et pour conserver une capacité de transfert en investissement suffisante, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter les taux de 0,50 point par rapport à 2009. Le Maire souligne que la dernière augmentation date de 2006.

Les Délibérations

Le Conseil Municipal fixe et approuve les taux comme suit :

Taxes	Base	Taux	Produit
Taxe d'habitation	406 901,00 ¢	10,06 %	42 403,00 ¢
Taxe Foncier Bâti	300 603,00 ¢	13,29 %	40 920,00 ¢
Taxe Foncier Non Bâti	17 618,00 ¢	44,46 %	7 869,00 ¢
Compensation-relais (remplaçant la taxe professionnelle)			46 045,00 ¢
Produit total voté :			137 237,00 ¢

7. DIVERS

a. Location du logement du presbytère (côté droit)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la candidature de Mme Isabelle SCHMITT pour la location du logement sis 1 rue de l'Église et situé côté droit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de louer à Mme Isabelle SCHMITT, domiciliée à Ferrette (68480) 28 rue des Orfèvres, le logement situé côté droit de l'immeuble 1 rue de l'Église à compter du 15 avril 2010 pour une durée de bail de trois années ;
- dit que l'eau, l'électricité, les frais de chauffage, la prime d'assurance contre les risques locatifs et la taxe d'habitation sont à la charge du locataire ;
- charge M. le Maire ou son représentant de signer avec le locataire le bail dans lequel sont précisées toutes les conditions de cette location.

b. Approbation de l'état d'assiette 2011 des coupes à marteler

Vu l'article 12 de la « charte de la forêt communale » ;

Vu la proposition d'état d'assiette 2011 des coupes à marteler durant l'hiver 2009-2010 dans la forêt communale, établie par les services de l'ONF ;

Sur proposition de la commission communale forestière,

le Conseil Municipal

décide à l'unanimité d'approuver l'état d'assiette 2011 des coupes à marteler dans la forêt communale, coupes qui seront inscrites à l'état prévisionnel des coupes de l'exercice 2011 pour soumission à l'approbation de l'assemblée en 2010.

Aménagement du sentier reliant la rue des Vergers à la rue du Fossé

La Commission Voirie ira sur place pour étudier la situation et définir l'exécution des travaux.

Urbanisme - Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal deux déclarations d'intention d'aliéner transmises par Maître Michel STEHLIN, notaire à HIRSINGUE, concernant l'échange de terrain entre M. Alain GASSER et M. René JAEGY, situé rue des Vergers (Section 2, N°296 et 313).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces biens immeubles.

Renouvellement de la convention avec l'ADAUHR

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la convention de conseil et d'assistance gratuits proposés par l'ADAUHR arrive très prochainement à échéance et pour pouvoir continuer à bénéficier de ce partenariat financé par le Conseil Général une nouvelle convention devra être signée pour une période de 3 ans.

L'ADAUHR mettra gratuitement ses services à la disposition de la Commune de FELDBACH pour la conseiller et l'assister dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement

Où les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler la convention de conseil et d'assistance gratuits avec l'ADAUHR et autorise M. le Maire à la signer.

Les Délibérations

f. Approbation de divers devis

Le Conseil Municipal approuve les devis suivants :

ETS CARON SECURITE ó 68 VIEUX-THANN concernant l'acquisition de 2 bouteilles d'air FENZY pour un montant total de 874,06 ¢ TTC ;

ETS COLLINET ó 68 BIESHEIM concernant l'acquisition de tenues complètes pour deux nouveaux sapeurs-pompiers pour un montant total de 1 482,20 ¢ TTC ;

ETS SWISSPHONE ó 78 VERSAILLES concernant l'acquisition de 10 récepteurs alphanumériques pour le corps local des Sapeurs-Pompiers pour un montant total de 663,80 ¢ TTC.

g. Echange de terrains

Se référant à sa délibération prise en séance du 11 décembre 2007 concernant l'acquisition par M. Jean-Paul LITZLER de la parcelle 94 d'une surface de 0,29 are au 6 rue de Riespach et l'échange de terrain entre Mme Amélie WINTERHALTER et la Commune de FELDBACH,

Le Conseil Municipal, décide :

- de fixer le prix de vente de la parcelle 94 à 1 530 ¢ l'are, soit 443,70 ¢ ;
- de charger l'étude de Maître Anne SCHMIDT, notaire à FERRETTE, de dresser les différents actes à intervenir avec lesdits propriétaires ;
- d'autoriser le Premier Adjoint au Maire à signer les actes établis par le notaire ;
- de prendre à sa charge les honoraires du géomètre et du notaire.

M. le Maire fait également part au Conseil Municipal que M. Guy OBERLI a acheté l'étang au lieu-dit Jungholz et jouxtant la ferme Rehhof. Sur cette parcelle est implanté un chalet dont l'accès n'est possible qu'en empruntant une parcelle communale. Pour permettre la construction du chalet, un bail emphytéotique a été signé.

M. Guy OBERLI propose de faire un échange de terrain avec la Commune afin de devenir propriétaire de l'accès. La Commune céderait la parcelle située devant le chalet en contrepartie d'une parcelle boisée en limite de la forêt communale du Jungholz.

Oui les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de donner un accord de principe à cet échange ;
- de finaliser celui-ci après consultation des services de l'ONF et établissement d'un PV d'arpentage pour les nouvelles parcelles ainsi créées ;
- dit que les frais du géomètre et du notaire seront à la charge de M. OBERLI.

h. Concours de fleurissement du village

Le Conseil Municipal souhaite à nouveau encourager les habitants de FELDBACH dans le fleurissement de leur maison.

Pour une participation du plus grand nombre, il décide d'octroyer un bon d'achat d'une valeur de 15 ¢ que chaque foyer pourra échanger directement auprès de trois horticulteurs suivants (au choix) :

Sundgau Fleurs ó Horticulture RUETSCH ó 68 OBERDORF ;

EARL REINHART ó 68 MOERNACH ;

ETS RUCKLIN ó 68 DURMENACH,

en déduction de leurs achats de plants de fleurs.

Ce bon d'achat sera à retirer au secrétariat de la mairie pour une utilisation au plus tard le 15 mai 2010.

i. Informations diverses

M. Sébastien STOESSEL informe l'assemblée que dans le cadre du GERPLAN, la Commune veut mettre en place des prés fleuris, mais qu'une jachère fleurie sera implantée.

Suivent les signatures au registre.

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL À SÉANCE DU 17 MARS 2010



Syndicat Intercommunal Scolaire
Riespach- Feldbach
2 rue de l'église
68640 RIESPACH
Tél. : 03 89 25 80 23

Présence:

Mme Rachel GORAL, Président, Mmes Sylvie RENGHER, Vice-Président, Marie-Josée MULLER, Maire de Riespach, M. Martin BIHR, Mme Audrey HUBER-REUGE, délégués de Riespach, M. Serge EGMANN, Mmes Séverine MATTLER et Yvonne GASSER, délégués de Feldbach, membres du Comité Syndical.

Absence:

M Christophe SENDELIN, 1^{er} Maire-Adjoint de Feldbach, avec procuration à Mme Sylvie RENGHER, et Matthieu GRIENENBERGER, avec procuration à Mme Rachel GORAL, excusés.

Lecture et signature du Procès Verbal de la séance du 31 août 2009

Le Procès Verbal de la séance du 31 août 2009 n'appelant aucune observation est approuvé et signé.

Compte Administratif 2009

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Mme Sylvie RENGHER, Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Mme Rachel GORAL, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

☞ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit:

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		2 162,02		13 740,44		15 902,46
Opérations de l'exercice	5 971,30	5 069,84	115 569,41	104 648,19	121 540,71	109 718,03
TOTAUX	5 971,30	7 231,86	115 569,41	118 388,63	121 540,71	125 620,49
Résultat de clôture		1 260,56		2 819,22		4 079,78
Restes à réaliser	336,00				336,00	
TOTAUX CUMULÉS	6 307,30	7 231,86	115 569,41	118 388,63	121 876,71	125 620,49
RESULTATS DEFINITIFS		924,56		2 819,22		3 743,78

Syndicat Intercommunal Scolaire

☞ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

☞ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

☞ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte de gestion 2009 de M. Claude Ipponich, Receveur

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Mme Rachel GORAL, Président,

☞ Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

☞ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009;

☞ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

☞ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

☞ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

☞ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

☞ Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation du résultat 2009

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2009 comme suit :

Résultat dégagé à la fin de l'exercice 2009 2 819,22 €
affecté à
c/002 (R) Excédent de fonctionnement N-1 reporté 2 819,22 €

Budget Primitif 2010 du Syndicat Intercommunal Scolaire

Le Comité Syndical vote le budget primitif 2010 comme suit :

Section d'investissement

Dépenses

2183-01	Matériel bureautique et informatique	6 000,00
2184-01	Mobilier scolaire	700,00
	<u>TOTAL DEPENSES</u>	6 700,00 €

Recettes

001-OFI	Excédent investissement reporté	1 260,00
021-OFI	Virement de la section de fonctionnement	4 515,00
10222-OFI	Fctva	925,00
	<u>TOTAL RECETTES</u>	6 700,00 €

Syndicat Intercommunal Scolaire

Section de fonctionnement

Dépenses

60612	Electricité bâtiments	4 000,00
60621	Combustibles	10 000,00
60631	Fourniture entretien	700,00
60632	Fourniture petit équipement	200,00
6064	Fournitures administratives	1 300,00
6065	BCD Livres Disques	500,00
6067	Fournitures scolaires	5 000,00
61522	Entretien de bâtiments	1 000,00
6156	Maintenance (photocopieurs, ordinateurs)	1 500,00
6188	Autres frais (location salle Feldbach)	200,00
6225	Indemnité comptabl	180,00
6232	Fêtes et cérémonies	800,00
6247	Transports collectifs	33 000,00
6261	Frais d'affranchissement	150,00
6262	Frais télécommunications	1 500,00
62878	Remboursst Frais électricité à Feldbach	600,00
6288	Entrées piscine	1 000,00
6218	M.A.D. Personnel	31 000,00
6336	Cotisations CNFPT & CDG	200,00
6411	Personnel titulaire	18 800,00
6417	Rémunération des apprentis	6 700,00
6451	Charges sociales personnel titulaire	6 300,00
6454	Cotisations aux Assedic	350,00
6456	Cotisation FNC Suppl.familial	250,00
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	200,00
6475	Médecine du travail	230,00
023	Virement à la section d'investissement	4 515,00
6531	Indemnités Elus	3 100,00
6533	Cotisations retraite élus	120,00
6574	<u>Subvention fonctionnement associations</u>	<u>360,00</u>
	TOTAL DÉPENSES	133 755,00 p

Recettes

002	Excédent de fonctionnement N-1	2 819,00
7473	Subvention Département	29 000,00
74742	<u>Participations des Communes</u>	<u>101 936,00</u>
	TOTAL RECETTES	133 755,00 p

Balance générale

<input checked="" type="checkbox"/> Dépenses:	140 455,00 p	<input checked="" type="checkbox"/> Recettes	140 455,00 p
Investissement:	6 700,00	Investissement:	6 700,00
Fonctionnement:	133 755,00	Fonctionnement:	133 755,00

Le présent budget est voté à l'unanimité.

Participation des Communes au Syndicat Intercommunal Scolaire pour 2010

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

fixe la participation des Communes au Syndicat pour 2009 comme suit :

RIESPACH : 61 161,60 p, soit 60 % des dépenses prévisibles

FELDBACH : 40 774,40 p, soit 40 % des dépenses prévisibles

hormis le coût du transport scolaire, conformément aux statuts du Syndicat.

dit que la participation sera demandée aux communes au fur et à mesure des besoins du Syndicat.

Syndicat Intercommunal Scolaire

Indemnité du Receveur du Syndicat

Le Comité Syndical,

- Vu l'article 97 de la Loi n° 82 213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
 - Vu le Décret n° 82 979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnité par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;
- Vu l'Arrêté interministériel du 16 novembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux ;

décide de demander à Monsieur Claude IPPONICH son concours pour assurer des prestations de conseil à compter de 2009 pendant la durée du mandat du Comité Syndical selon le tarif et l'actualisation annuelle prévus par le texte précité.

Subvention 2010 pour les oeuvres sociales du G.A.S.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accorde au Groupement d'Action Sociale du personnel des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Haut-Rhin une subvention de 60,00 €, somme qui sera virée au compte n° 10278 03351 00010171745 41 ouvert à la Caisse du Crédit Mutuel du Nouveau Monde, 10 rue de Soultz à BOLLWILLER au nom du GAS du Haut-Rhin.

Subvention 2010 pour la Prévention Routière

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accorde au Comité Départemental du Haut-Rhin de la Prévention Routière, avec siège à Colmar (Haut-Rhin) 7 Avenue du Général De Gaulle une subvention de 100,00 €, somme qui sera virée au compte n° 30004 00486 00020780908 88 ouvert à la BNP PARIBAS COLMAR au nom DUDIT Comité.

Subvention annuelle de fonctionnement à l'Association Culture et Loisirs de l'Ecole Mixte de RIESPACH-FELDBACH

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accorde une subvention annuelle de fonctionnement de 200 Euros à l'Association Culture et Loisirs Ecole Mixte de Riespach-Feldbach afin de participer à ses frais de fonctionnement au titre de l'exercice 2010 et de la soutenir dans son action culturelle et éducative.

Cette somme sera virée sur le compte n° 10278 03134 00016489740 07 ouvert à la Caisse de Crédit Mutuel Régio Plus Waldighoffen au nom de ladite association.

Demande de subvention pour une classe de découverte

Madame la Présidente fait part au Comité Syndical d'une demande de subvention pour une classe de découverte organisée par le RPI de Durmenach-Bouxwiller-Werentzhouse en raison de la présence dans cette classe de découverte d'un enfant domicilié à Riespach et qui fréquente ce RPI.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, refuse de donner suite à cette demande, au motif que le RPI de Riespach-Feldbach organise lui-même des classes de neige et diverses autres activités auxquelles participent plusieurs enfants non domiciliés à Riespach ou à Feldbach sans qu'aucune participation ne soit demandée aux communes de résidence de ces enfants.

Discussions diverses

L'attention du Comité est attirée sur le fait que le car de ramassage s'est fait depuis quelque temps très irrégulier : il arrive trop en avance, ou en retard, mais pas à l'heure. Pour ces raisons, il est arrivé que quatre enfants de Feldbach aient été «oubliés» à Riespach. On signale également qu'il arrive que le bus démarre alors que les enfants ne sont pas assis.

La date de la kermesse de l'école est fixée au dimanche 27 juin 2010.

REPUBLIQUE FRANÇAISE



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION FORESTIÈRE
- RÉGION ALTKIRCH -**

COMPTE-RENDU

ASSEMBLEE SYNDICALE du 23 février 2010

Lieu : ALTKIRCH –Salle de la Halle au Blé

Animateur : Y.Martin

Rapporteur : M. ENDERLIN

Ordre du jour :

- Approbation Compte Administratif-Compte de Gestion Exercice 2009,
- Affectation du résultat,
- Adoption Budget Primitif 2010,
- Ouverture d'une ligne de trésorerie,
- Interventions des responsables ONF,
- Divers.

Présents :

Y. Martin				
M. Trommschlager	Altenach	Froeningen	Manspach	Saint-Ulrich
J.-P. Hartmann	Ammertwiller	Fulleren	Mertzen	Schwoben
C. Gentzbittel	Ballersdorf	Galfingue	Montreux-Jeune	Seppois-le-Bas
M. Enderlin	Balschwiller	Gildwiller	Mooslargue	Seppois-le-Haut
A. Brauné	Bernwiller	Gommersdorf	Morschwiller Bas	Spechbach-le-Bas
J.-R. Pierrat	Bisel	Guevenatten	Muespach	Spechbach-le-Haut
J. Muth	Bréchaumont	Hausgauen	Oberdorf	Strueth
C. Fiégel	Bretten	Hecken	Pfetterhouse	Traubach-le-Bas
	Carspach	Heimersdorf	Reiningue	Traubach-le-Haut
Journal DNA	Chavannes s/Etang	Heimsbrunn	Retzwiller	Valdieu-Lutran
Journal l'Alsace	Diefmatten	Hirsingue	Riespach	Wahlbach
	Durmenach	Hirtzbach	Roppentzwiller	Walheim
	Eglingen	Illfurth	Saint-Bernard	Werentzhouse
	Emlingen	Jettingen	Saint-Ulrich	Willer
	Falkwiller	Largitzen	Seppois-le-Haut	Wittersdorf
	Feldbach	Luemschwiller	Saint-Bernard	Wolfersdorf
	Friesen	Magny	Saint-Cosme	

Excusés : Buethwiller-Hagenbach-Heidwiller-Obermorschwiller-Tagolsheim-

PRINCIPALES CONCLUSION ET DECISIONS :

- CA + Compte de gestion 2009 approuvés,
- BP 2010 voté,
- Ouverture d'une ligne de trésorerie,
- **La présentation (bilan 2009) de M. Fiégel est à demander par téléphone à Mme Enderlin 06 72 51 27 83**

Prochaines Réunions : **Mardi 26 octobre 2010 et Mardi 22 février 2011**
(endroits à définir vu que la halle au blé sera en travaux- *Hirtzbach à confirmer*)

Compte-Rendu

S.I.G.F.R.A. - BP5 68560 HIRSINGUE
☎ 03 89 40 52 11 Yves MARTIN Président / 03 89 40 51 51 - 03 89 07 16 93 Marianne ENDERLIN Secrétaire
fax 03 89 07 15 15 - E.Mail : sigfra2@wanadoo.fr
FR 51256800723 00015

1. ACCUEIL :

Ouverture de la séance 20h 20, le quorum pour délibérer valablement est respecté (94 délégués présents).

Y.Martin

Souhait de bienvenue à tous les membres délégués, représentants de l'ONF, vice-présidents, trésorier, la presse, la secrétaire, la ville d'Altkirch pour la mise à disposition toujours gracieuse, des locaux.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2009

Un exemplaire a été envoyé à chaque membre délégué lors de l'invitation à l'assemblée.

A. Brauné

Prenant la parole, Monsieur Brauné Trésorier du Syndicat expose le Compte Administratif Exercice 2009 qui se solde par un excédent global de clôture de **180 979,23 €** (**Fonctionnement** : déficit 304 548,21 € **Investissement** : déficit 6 751,88 €).

Puis il développe les différents chapitres de ce document comptable.

Le Président quitte la salle,

L'Assemblée, sur proposition de Mme Trommschlager 1^{ère} Vice-Présidente et à l'unanimité des membres présents,

M.Trommschlager

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats délivrés, Le Compte Administratif dressé par le Président accompagné du Compte de Gestion du Receveur,

ADOpte les résultats des différentes sections budgétaires arrêtés comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	2 124 835,60 €	6 751,88 €
RECETTES	1 820 287,39 €	néant €

Rappel : le résultat de clôture de l'exercice 2008 était de 492 279,32 € - qu'est ce qui justifie la baisse du résultat de clôture de l'exercice 2009, soit 180 979,23 € ?

F. Eichholtzer

. Les objectifs en recettes n'ont pas été atteints en 2009. Beaucoup moins de bois vendu en volume et en prix-

Y. Martin

. Décalage d'un exercice à l'autre concernant le reversement aux communes des produits des ventes (reste à payer aux communes 200 000 € en fin d'exercice 2009)-

. les communes ont eu plus de dépenses que de recettes-

. difficulté pour certains gros acheteurs pour les délais de paiement*

. les remboursements des salaires par les communes sont effectués tous les deux mois (trésorerie tendue en novembre et décembre du fait que les ventes étaient en baisse fin 2009, donc moins de trésorerie Le président en profite pour remercier M. Brauné qui a tout mis en œuvre pour ne pas avoir à toucher à la ligne de trésorerie).

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009

L'Assemblée déclare que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Y. Martin

4. AFFECTATION DU RESULTAT

Sont affectés : 6 107,59 € au compte 1068- Excédent de fonctionnement capitalisé en couverture du déficit d'investissement 2009 de même montant. Le solde de l'excédent de fonctionnement 187 086,82 € - 6 107,59 € soit 180 979,23 € est affecté au compte 002 Excédent de fonctionnement 2010.

Y.Martin

LA COMMERCIALISATION

2010 devrait se traduire par davantage d'activité.

Lors de la vente du 2 février à Ribeauvillé, le Sigfra a proposé 2 900m³. Toutes essences confondues, le m³ s'est négocié en moyenne à 80 €. Très peu de grumes demeurent invendues, à peine 1 % .

J.Muth

Le frêne : essence recherché-Prix moyen 100 €/m³

Le chêne : regain d'intérêt pour cet essence par rapport à l'an passé-prix moyen de 45 € à 70 €/m³

Le hêtre : Roi des forêts sundgauviennes, le hêtre se vend surtout par contrat ce qui favorise le maintien des prix. En vente par adjudication, le m. se négocie aux alentours de 90 € pour la moyenne qualité et de 60 € pour la qualité médiocre mais non mitraillé. Même le hêtre truffé d'éclats d'obus de la Grande Guerre trouve actuellement preneur. Acheté à 38 € le m³, il est transformé en bois de chauffage. Les indicateurs sur le marché sont bons, les prix suivent la tendance

PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières)

Les clients demandent du bois certifiés (un courrier a été adressé à une dizaine de communes non certifiées à ce jour). Les communes ont tout intérêt à certifier le bois de leurs forêts pour que les grumes trouvent plus facilement des acheteurs. Le bois certifié ne se vendra pas plus cher, mais il se vendra plus facilement. De la même façon, si toutes les communes membres ne sont pas certifiées, le logo PEFC ne pourra pas être apposé sur les catalogues de vente.

Y. Martin

8. DIVERS

LE BOIS DE SERVICE

Chaque bûcheron a droit à du bois de service que les communes leur délivre (convention collective). Il est compliqué pour eux de récupérer ces bois sur des lieux différents.

- Pourquoi ne pas imaginer deux ou trois lieux de dépôts ou chantiers pour y entreposer les bois de service ?
- Le Sigfra paierait le bois à la commune centralisatrice et récupérerait auprès des 83 communes membres selon les volumes déposés ?

Y. Martin

Une réflexion sera menée dans ce sens pour une décision à prendre en octobre

LES FRAIS DE GESTION

Les vêtements de sécurité

Le Sigfra prend à sa charge les coûts des vêtements de sécurité. Le Président rappelle que les participations des communes aux frais de gestion n'ont pas changé depuis 2002 et propose une augmentation de 0,5 % soit, 3 % pour équilibrer le budget 2011.

Une mutualisation des frais sera proposée en octobre, avec simulation sur deux critères :

- Les HA des forêts,
- La masse salariale.

FIN DE SEANCE 22h 30

Le Président remercie

- **M. Fournier qui a ramené des échantillons de bois mitraillé pour montrer les dégâts que causent les éclats de mitraille,**
- **La commune de Heimersdorf (Mme Enderlin peut profiter de tous les outils de bureautique - cela est bénéfique pour tous, même si ce service est rémunéré par le Sigfra)**

Y. Martin

CONSEIL D'ECOLE

M ECKENSCHWILLER Rémy

ECOLE INTERCOMMUNALE RIESPACH - FELDBACH

4, Rue de l'église 68640 RIESPACH

☎ 03 89 25 89 82 à RIESPACH

☎ 03 89 07 70 13 à FELDBACH

☎ 03 89 25 82 62

Conseil d'Ecole

3^e trimestre

Réunion du

14 juin 2010



Le Conseil d'Ecole s'est réuni le 14 juin 2010 à 20h00 à l'école de Riespach sous la présidence du directeur d'école.

Présences :

enseignants

M. ECKENSCHWILLER Rémy

M. SCHMITT Jean-Luc

Mme DROUHARD Nadège

Mme GONCALVES Fabia

Mme OSINSKI Eliane

Parents d'élèves élus

Mme WOLFER Virginie

Mme VONVILLE Rachel

Mme PUIG Stéphanie

Mme MEDUS Dominique

Mme STOESSEL Corinne

élus locaux et autres

Mme MULLER Marie-Josée, Maire de Riespach

M. LITZLER François, Maire de Feldbach

Mme GORAL Rachel, Présidente du SIS

Mme RENGHER Sylvie, Vice-Présidente du SIS

Mme HARTMANN Léa, ATSEM

Lecture et signature du procès-verbal de la séance précédente :

Le procès verbal de la séance du 22 mars 2010 est approuvé et signé par les membres alors présents.

Exercices d'évacuation et de confinement :

Les exercices d'évacuation (alerte incendie) sont trimestriels. Ils ont eu lieu :

à RIESPACH : le 23 octobre 2009, le 19 mars 2010 et le 24 avril 2010

à FELDBACH : le 19 novembre 2009, le 25 février 2010 et le 19 avril 2010.

Les exercices de confinement (alerte chimique) sont annuels. Ils ont eu lieu :

à RIESPACH : le 28 mai 2010

à FELDBACH : le 08 juin 2010

Evaluations départementales :

GS : français-maths : moyenne : 67,5% minimum à 10,0% et maximum à 96,0%

CP : français-maths : moyenne : 85,7% minimum à 75,0% et maximum à 93,1%

CM2 : allemand : moyenne : 72,8% minimum à 32,5% et maximum à 98,3%

Evaluations nationales CE1 :

Madame DROUHARD présente les résultats des évaluations nationales CE1 :

Résultats en français :

0 à 33 % de réussite 2 élèves

33 à 50 % de réussite 2 élèves

50 à 66 % de réussite 3 élèves

66 à 100% de réussite 6 élèves

Résultats en mathématiques :

0 à 33 % de réussite 2 élèves

33 à 50 % de réussite 1 élève

50 à 66 % de réussite 3 élèves

66 à 100% de réussite 7 élèves

Les résultats individuels ont été communiqués aux parents des élèves concernés.

Fournitures scolaires :

Le directeur fait lecture de la circulaire académique du 4 mai 2010 relative aux fournitures scolaires.

CONSEIL D'ECOLE

Préparation de la rentrée 2010 :

Date de la rentrée : le jeudi 2 septembre 2010.

Effectifs prévus à ce jour : 103 élèves dont 39 en maternelle et 64 en élémentaire.

Madame Hélène FRIEZ a été nommée dans notre école. Tous les cinq postes sont donc à nouveau pourvus par des personnels titulaires qui travaillent tous à temps plein.

Le CM1 sera coupé comme d'habitude (critère du domicile) ainsi que le CP (critère de l'âge).

Nouveau livret scolaire :

Le directeur d'école présente les nouveaux livrets scolaires départementaux (maternelle et élémentaire) qui entrent en application à partir de cette année. Ils permettront de suivre la scolarité des élèves conformément à la circulaire ministérielle du 24 novembre 2008.

Bilan du projet d'école 2007 à 2010 :

Le directeur d'école présente le bilan du projet d'école 2007 à 2010 intitulé « Harmonisation des activités et des pratiques ». On ne peut être que moyennement satisfait de ce projet car des facteurs extérieurs à l'école ont constamment influencé sur celui-ci : changement de personnel enseignant les trois années, nouveaux programmes scolaires de 2008 et pour finir instauration du nouveau livret scolaire en 2010.

Projet d'école 2010 à 2013 :

En raison de l'impression d'ouvrage laissée par le projet précédent, les maîtres souhaitent continuer et profiter de l'impulsion donnée pour mettre en place des bases solides quant à l'organisation de l'école. La mise en œuvre des programmes 2008 et du nouveau livret scolaire nécessite un travail concerté en vue des améliorations des résultats des élèves. Les résultats aux évaluations nationales de CM2 doivent encore être améliorés.

Les maîtres proposent donc un nouveau projet d'école centré sur les résultats scolaires des élèves.

Ce nouveau projet d'école articulera autour des trois points suivants :

- application des nouveaux programmes scolaires de 2008
- maîtrise des compétences du socle commun
- utilisation du nouveau livret scolaire

Les actions à mener pour chaque axe seront :

- programmes : réunion des maîtres pour arriver à une meilleure cohérence dans la continuité et la répartition des compétences (en allemand et en sciences)
- compétences : prise en charge en aide personnalisée de tous les élèves du CM2 durant le premier trimestre
- livret scolaire : réunion de présentation à l'attention des parents lors du premier trimestre

Le Conseil d'école approuve ce projet d'école 2010 . 2013.

Cour de l'école de FELDBACH :

La cour de l'école de Feldbach a été affectée par des travaux d'assainissement puis de chauffage collectif. Ces travaux ont débuté en 2006 et se sont achevés en 2009. Depuis quatre ans maintenant la cour n'est pas clôturée comme il se doit et les accessoires sont posés provisoirement ici ou là. La patience a ses limites. Le directeur d'école demande avec insistance que la municipalité mette à profit les vacances d'été pour enfin remédier à cette situation. Si ça ne devait pas être le cas, il se verra obligé de demander l'intervention de monsieur l'inspecteur de l'Éducation Nationale à la rentrée. Monsieur le Maire s'engage à ce que ce soit fait d'ici là.

Stationnement du bus à RIESPACH :

L'aire de stationnement du bus est opérationnelle depuis ce mois de juin. Elle permet de sécuriser les entrées et sorties de classe et évite d'obstruer la rue quand le bus est là.

Le Directeur de l'école :

Rémy ECKENSCHWILLER

ANNIVERSAIRE



C'est entouré de ses enfants, petits-enfants et arrières petits-enfants que Germaine JAEGY a fêté son 85^e anniversaire le 9 avril dernier. Une délégation municipale, conduite par notre Maire François LITZLER et son adjointe Sylvie RENGIER, lui a remis en cadeau le traditionnel panier garni, en lui souhaitant d'être encore longtemps en aussi bonne forme. La soirée s'est prolongée de manière très agréable avec le lever du verre de l'amitié, accompagné de délicieuses mises en bouche et pâtisseries.

LES NAISSANCES

Au mois d'avril :

Eléanor Samantha
est née le 11 avril 2010 à Mulhouse

Elle fait le bonheur de ses parents

Samantha PIERREZ et Brice FELLMANN,

ainsi que de leurs enfants, Ambre, Céleste et Aaron.



Toutes nos Félicitations !

Ça s'est passé

LES MARIAGES

Ont uni leurs destins :

Thierry Yves REDERSTORFF et Anne Laurence HEINIS
le 05 juin 2010 à VIEUX-FERRETTE

Gilles JACQUES et Cindy Emmanuelle SCHOEN
le 11 juin 2010 à OLTINGUE

Lionel STOECKLIN et Laure SCHMIDLIN
le 19 juin 2010 à FELDBACH



Tous nos voeux de bonheur !

ELLE NOUS A QUITTE

BIECHY née WINTERHALTER Marie Anne
née le 21 juin 1920 à FELDBACH (68)
est décédée le 09 mars 2010 à ALTKIRCH (68)

Sincères Condoléances aux Familles

ERRATUM



Monsieur et Madame EGMANN Joseph-Eugène ont été malencontreusement oubliés dans la catégorie « Encouragements » du concours de fleurissement organisé l'an dernier. Les membres du Jury leur présente leurs excuses et espèrent les retrouver au rendez-vous pour l'édition 2010 !

HAUT RHIN PROPRE



Tous les ans depuis 1990, le Conseil Général du Haut-Rhin organise un week-end de grand nettoyage de la nature grâce au soutien et à l'action des collectivités en charge des déchets, des communes, des écoles, de nombreuses associations et bénévoles.

Ces derniers réalisent sur le terrain un véritable « nettoyage de printemps » en ramassant les débris abandonnés dans la nature. Leur engagement pendant deux jours constitue un indéniable éloge à la nature, qui fait écho au libellé de la campagne Haut-Rhin Propre : « Si chacun réduit ses déchets, c'est la planète qui gagne ».

Le Maire et la Municipalité remercient chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à l'opération le samedi 27 mars dernier. Merci également à tous de continuer à respecter le travail de ces bénévoles qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour ramasser les déchets des « autres ».

VISITE DE L'EXTENSION DU COSEC A HIRSINGUE

La Présidente du SIAC (Syndicat Intercommunal des Affaires Culturelles) Madame Nadine NUSSBAUMER a invité l'ensemble des Délégués des Communes adhérentes à une visite du nouveau bâtiment le samedi 22 mai dernier. L'occasion pour elle et pour le Cabinet d'Architecture en charge du suivi des travaux de faire un point de situation avec un bilan satisfaisant puisque les travaux ont avancé bon train et sont en phase terminale.





RUND UM D'KIRCH - FETE DE L'ARTISANAT FETE DES RUES DE FELDBACH

PROGRAMME DU DIMANCHE 11 JUILLET 2010

Animations musicales

Groupe Le Country Club Dancers de Werentzhouse
Groupe Attitude danse de Riespach
Groupe de Guggamusik Lusŕueva de Mulhouse
Fête animée par 68 Décibel
Ambiance musicale dans la halle des fêtes assurée par Jean-Louis Froehly

Autour de l'église

Messe animée par la Chorale Sainte Cécile de Horbourg-Wihr à 10h
Visites guidées par le Père Jean Zimmermann à 14h30, 15h30 et 16h30
Exposition de Mme Anne Lombardi dans le cadre des Expositions du Chemin d'Art Sacré en Alsace

Expositions artisanales

DATTLER Maisons Bois Bio : ateliers vivants dans les ateliers et à la menuiserie
Exposition d'une maquette reconstituant le centre de Feldbach d'avant 1940. Commentaires par Mr Albert Dattler au cœ�ur de son exposition de mobilier sundgauvien, (rue des Prés)
Conférence historique à 15h animée par le Vétérinaire Colonel Michel Buecher (H) sur le thème « Autour du 16 juin 1940 et du 18 juin 1940) à l'occasion du 70^e anniversaire de l'Appel du Général de Gaulle et du 70^e anniversaire de l'explosion du carrefour de Feldbach (rue des prés)
Initiation à la poterie, atelier vivant avec Mr Klein (potier)
Exposition d'une grande collection de camions en bois par Mr Portmann François
Présentation et démonstration de modélisme bateaux
Présentation par Mr Lidy Jean-Claude d'une importante collection d'objets anciens
Seront là plus de quarante artisans dont certains travailleront sur place : jouets et jeux en bois, peinture à l'huile et sur bois, savons ciselés, tableaux 3D, crochet, broderie, fleurs séchées, gravure sur verre, création de bijoux, sculptures, etc.

Dans les rues

Marché aux Puces dans la rue des Prés et dans la rue d'Arveyres, dès 07h00
Dégustation et vente de vins bordelais (village jumelé . Arveyres)
Manège, toboggan gonflable et mini-motos pour les enfants
Animations musicales sur la place et dans les rues du village
Stand de livres et d'objets faits mains par l'Association "Initiatives du cœ�ur", au profit de la recherche contre la mucoviscidose

Les associations vous proposent :

Foyer rural :

Midi : Coquelet, frites, crudités, dessert, café **ou** Pâté en croûte, crudités, dessert, café
Soir : Côtelette, frites, salade

Amicale des Sapeurs Pompiers :

Sandwiches merguez, frites, pâtisseries

Association Sportive Feldbach - Riespach :

Flammekueches salées & sucrées (tartes flambées)

Association des écoliers Riespach-Feldbach :

Crêpes et gaufres

VENEZ NOMBREUX

Bientôt - N'hésitez pas à vous inscrire !



**MARCHE AUX PUCES
DIMANCHE 11 JUILLET 2010**

PRIX DE L'EMPLACEMENT : 5.-€ les 5m

(Tarif préférentiel accordé uniquement aux habitants de Feldbach)

Les inscriptions seront prises en considération dès réception du talon d'inscription dûment rempli, et accompagné d'une photocopie d'une pièce d'identité et d'un chèque de 5.-€ au nom du Comité des Fêtes 68640 FELDBACH

Remettre ce talon d'inscription à Comité des Fêtes _ Sylvie RENGHER 3 rue des prés 68640 FELDBACH,
Renseignements au 03.89.25.87.58

✂ _____

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(à remplir par le particulier exposant et à remettre à l'organisateur)

Je soussigné(e) Nom Prénom

Né(e) le à Demeurant

Titulaire de la pièce d'identité : Nature et Numéro

Indication de l'autorité qui l'a délivrée et date de délivrance :

Propriétaire du véhicule immatriculé.....

Exposant du marché aux puces de Feldbach le 11 juillet 2010 déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés
- ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation

Je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre.

Fait à le

Signature :

Toute personne pratiquant le recel ou commettant des infractions assimilées ou voisines de celui-ci, violant les dispositions réglementant la vente ou l'échange de certains objets mobiliers est passible des sanctions prévues aux articles 321-1à 321-8, R.633-1 à R.633-5 et R.635-3 à R.635-7 du Code Pénal.

JOURNÉES DU PATRIMOINE DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 2010



Feldbach participera cette année à cet événement national et international. Ce sera une belle occasion pour mettre à l'honneur notre magnifique Eglise au travers d'une visite guidée suivie d'une animation musicale.

Le programme détaillé vous parviendra ultérieurement.

LES GRANDS ANNIVERSAIRES

Mois de juin :

66 ans :	GODINAT Aimé	21.06.1944
68 ans :	GODINAT Louis	20.06.1942
69 ans :	FLOTA Paul	15.06.1941
80 ans :	DATTLER Denise née GINDER	26.06.1930

Mois de juillet :

65 ans :	LIEBENGUTH Roland	05.07.1945
66 ans :	GASSER Bernard	10.07.1944
67 ans :	EGMANN Eugène	04.07.1943
83 ans :	BOEGLIN Madeleine née BURGER	16.07.1927
86 ans :	DATTLER Albert	20.07.1924

Mois d'août :

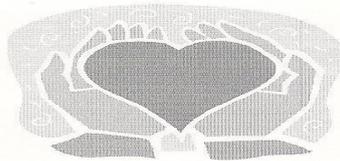
68 ans :	EGMANN Annette née KAUFMANN	17.08.1942
69 ans :	LINDER Richard	19.08.1941
77 ans :	OBERLI Abraham	22.08.1933
87 ans :	ROCKLIN Anne née MULLER	17.08.1923
89 ans :	STOECKLIN Marguerite née HASENBOEHLER	06.08.1921

Mois de septembre :

70 ans :	EMMELIN Lucien	16.09.1940
75 ans :	NEUENSCHWANDER Marcel	26.09.1935



CONSEIL DE FABRIQUE



MESSE D'ACTION de GRACE pour les Mariages d'hier et d'aujourd'hui !

Samedi 28 Août 2010

Eglise Saints PIERRE et PAUL de HEIMERSDORF à 18h00

Accueil à partir de 17h30 à l'église.

**Nous vous proposons d'apporter une photo de votre mariage !
(photo restituée à la fin de la célébration !)**



**Nous nous retrouverons à l'issue de la messe dans la SALLE POLYVALENTE de
HEIMERSDORF pour partager un repas tiré du sac, dans une ambiance
conviviale et musicale.**

Nous comptons sur vous !



Communauté de Paroisses "Coeur du Sundgau" ©2010

LE BOURDON

Le club de Loisirs « le Bourdon » vient de fêter ses 10 années d'existence.

Le projet de créer une association pour les préretraités et retraités de Feldbach a été lancé sous l'impulsion de Fernand Rederstorff dans le but de réunir des personnes désirant se retrouver régulièrement pour :

- rompre leur solitude,
- faire de nouvelles découvertes dans la région au gré des sorties et des marches,
- entreprendre des voyages,
- évoquer le bon vieux temps de leur jeunesse autour d'une bonne table,
- fêter des anniversaires pour la joie de tous.

Le souhait du club, c'est que de nouveaux membres viennent renforcer et rajeunir l'équipe existante de sorte que de nouveaux projets puissent voir le jour.

Pour se joindre à nous, il suffit de contacter un des membres de l'association ou moi-même.

Merci à toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, montrent de l'intérêt pour nos activités et apportent leur soutien à notre association.

Agnès EMMELIN

Les Associations

LE FOYER RURAL SOUVENIRS, SOUVENIRS

Le dimanche 6 juin, l'Association du Foyer Rural de Feldbach a organisé une exposition photos retraçant certains événements de l'histoire du village dont voici quelques exemples : le théâtre, la guerre 1914-1918, Feldbach avant l'explosion du 16 juin 1940, l'inauguration du Monuments aux Morts, les installations des Curés, l'Église, la bénédiction des cloches, l'inauguration, les classes de l'école depuis 1918 et les chorales. Cette exposition a également permis de mettre à l'honneur les décors de scènes de théâtre peints par le Curé Deyber.

Un groupe de travail actif s'est rassemblé chaque lundi soir depuis début mars afin de élaborer les différents thèmes et rassembler un maximum de photos _ photos qu'il a fallu scanner, trier, classer etc
Un vrai travail de fourmis !

Les nombreux visiteurs qui se sont déplacés pour l'occasion ont montré un grand intérêt à cette initiative, qui a été un beau succès, à la hauteur des espérances des organisateurs.



Merci à toutes les personnes qui nous ont prêté spontanément des photos, à Albert DATTLER, maître d'œuvre de la maquette du centre du village devant le 16 juin 1940 et à ses précieuses explications. Merci également à Dominique SENDELIN et à Mathieu EGMANN pour leur diaporama sur le passé et le présent de Feldbach qui a été fort apprécié.



Un grand merci et bravo à toutes les personnes qui se sont investies, par leur travail et par la confection de pâtisseries et ont ainsi contribué au succès de cette 1^{ère} exposition, dont le bénéfice sera reversé aux sinistrés du tremblement de terre en Haïti par l'intermédiaire de Monsieur le Curé Marc Schmitt de Ferrette.

Serge DATTLER

Les Associations

ASSOCIATION SPORTIVE FELDBACH-RIESPACH



Notre site web : <http://www.everyoneweb.fr/sportsfeldbach/>

LES BEAUX JOURS ARRIVENTÀ ..

L'Association Sportive Feldbach-Riespach a lancé il y a quelques mois des cours d'initiation au tennis et au badminton pour les jeunes du secteur.

A l'heure du premier bilan, l'enthousiasme et la motivation de nos jeunes recrues ne faiblit pasõ bien au contraire !

Forte de ce succès, l'Association pérennisera ces deux activités à la rentrée prochaine.

Plus près de nous, notre professeur de tennis, Monsieur Patrick Lemette (diplômé d'Etat) donnera des cours de tennis **la semaine du 12 au 17 juillet, de 09 h 00 à 12 h 00.**

Tarifs : 20 " /journée ou 80 " la semaine. (enfants et adultes)

Si vous souhaitez avoir plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Jérôme Bochelen : ☎ 03.89.07.92.38

En marge de ses activités sportives, l'Association participera également à la Fête de l'Artisanat de Feldbach le dimanche 11 juillet.

Elle vous accueillera sur son stand au centre du village où elle vous proposera, ses désormais traditionnelles tartes flambées, salées et sucrées.

Après l'effortõ le réconfort : le 18 juillet, les membres de l'Association se retrouveront pour l'excursion bisannuelle qui emmènera tout ce petit monde faire une randonnée dans les Vosges !

Nous rappelons que les inscriptions sont ouvertes toute l'année :

La cotisation annuelle pour le badminton et le tennis enfant de 20 " /enfant (sans les cours).

Pour les adultes, les créneaux du badminton sont les lundis, mardis et jeudis soir de 19 à 21h et le mercredi soir en libre à partir de 19 h 30.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter:

Pascal Devaux : ☎ 03.69.63.51.47 ou 06.83.21.00.39

E-mail : bernie.devaux@neuf.fr

Jérôme Bochelen : ☎ 03.89.07.92.38

qui se feront un plaisir de vous renseigner.

LES INITIATIVES DU COEUR

« COLLECTE DE LIVRES » Notre action caritative lors de la Journée Portes Ouvertes 2010

A l'occasion de la
fête des rues de
Feldbach qui aura
lieu le
11 Juillet 2010,
nous organiserons
un stand de vente
de livres au béné-
fice de la
recherche contre
la Mucovicirose



Profitez de ce
début d'été pour
ranger votre bi-
bliothèque ou
votre grenier et
venez déposer
tous les livres
dont vous voulez
vous débarrasser
à la mairie du
village !

Nous serons présents à la mairie pour récupérer vos livres
ou autres dons

Samedi 10 Juillet 2010 de 14 h à 17 h.

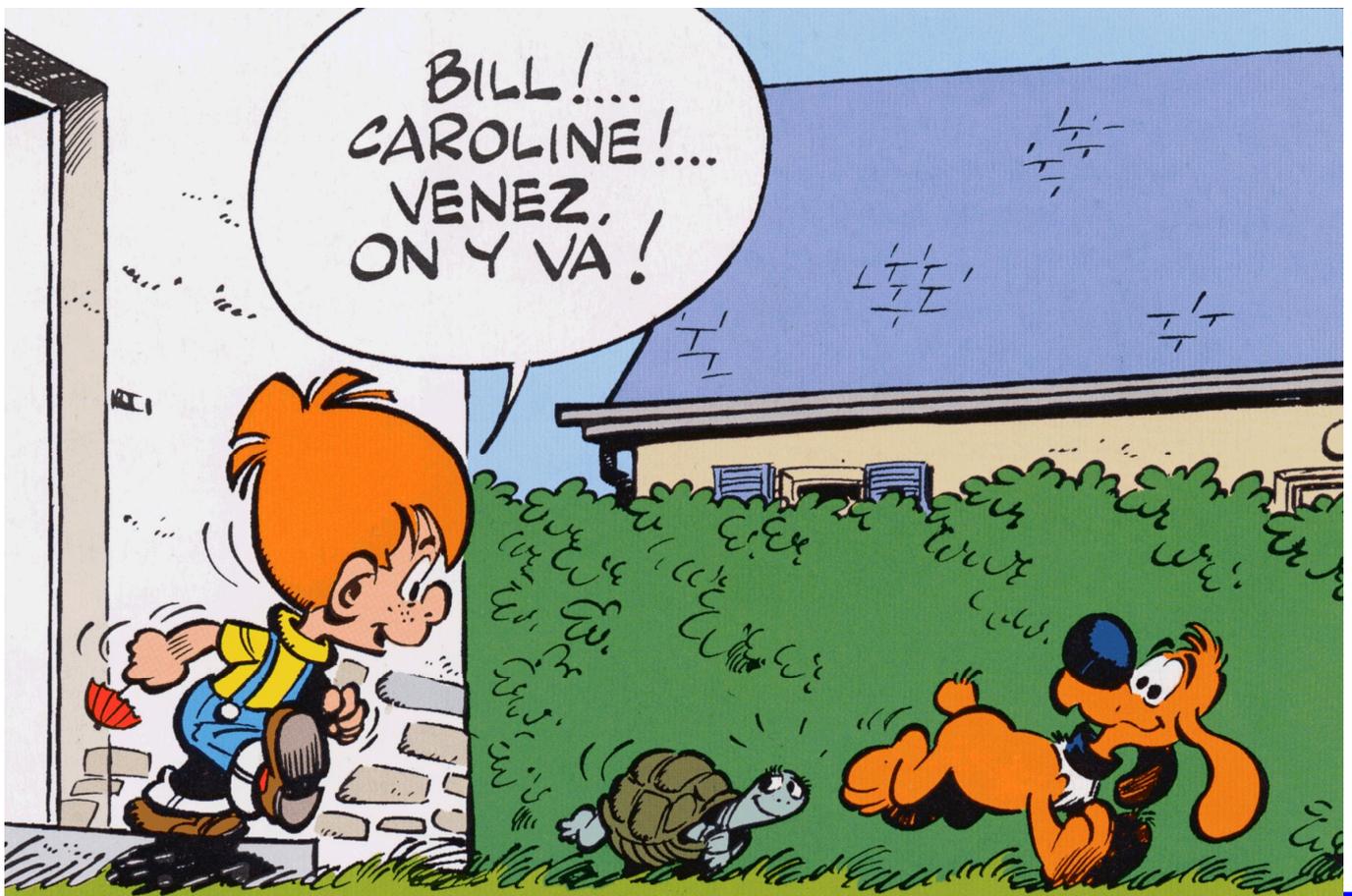
Nous verserons les bénéfices de cette opération à la recherche
pour la mucovicirose.

ASSOCIATION DES ECOLIERS RIESPACH-FELDBACH

RIESPACH

Dimanche 27 Juin 2010

Kermesse Portes - Ouvertes de l'Ecole



L'artisanat et le commerce des années 30 en zone rurale

L'agriculture occupant la grande majorité de la population des villages du Sundgau, les artisans locaux et de proximité étaient nécessairement nombreux pour répondre aux besoins quotidiens, justifié surtout par le fait que le transport des personnes et des biens représentait d'une part un problème de taille et la distance, d'autre part, un obstacle énorme.

Jugez-en : on allait aux champs à pieds, on se rendait en vélo au village voisin. On transportait des charges légères et peu encombrantes en « Leiterwagala » ou « Martwagala » alors que gros et lourd circulait en voitures tractées par des chevaux, bœufs ou vaches. Rares furent les paysans qui pour se rendre à la Foire d'Altkirch, par exemple, disposaient d'un char à ban de luxe, emmené par un cheval de classe. A l'évidence, les déplacements absorbaient une grande partie de la journée.

Par conséquent, dans ce contexte, les artisans jouaient un rôle de premier plan, consistant à : fabriquer, entretenir, réparer toute cette armada d'équipement indispensable au travail de tous les jours.

Ainsi, nous relevons plusieurs catégories en lice :

- les artisans locaux avec ateliers propres ;
- les commerçants locaux ;
- les artisans saisonniers locaux ;
- les artisans établis dans les villages voisins ;
- les artisans et commerçants ambulants desservant depuis l'extérieur.

Les artisans de Feldbach dans leurs ateliers

Le forgeron ó maréchal ferrant

Je n'ai plus connu le Père Rederstorff Joseph (Schmitt Sepp) mais son fils « Schmitt Louis » dans sa forge située alors à l'angle du Foyer Rural actuel. A longueur de journée, on entendait le coup de marteau sur l'enclume. Il affûtait les socs de charrue, les pics, pioches etc, cerclait les roues en bois des voitures et autres, ferrait les animaux de trait, chevaux, bœufs, vaches.

Le charron

Le charron Rederstorff Emile (frère de Joseph, père d'Antoine) « Wagners Emile » fabriquait dans son atelier qui existe toujours des voitures : « Pritschawaga » « Leiterwaga » « Dehlawaga » des brouettes, des échelles, des manches pour tous les nombreux outils à main tels que fourches, pelles, râteliers etc. Il affûtait aussi les scies.

Je n'ai plus connu le charron Stoecklin dont l'atelier existait jusque dans les années 80 (Propriété Linder aujourd'hui).

Le menuisier

Manné Joseph, le « Manné Sepp » dont l'atelier aussi existe encore (Metzger Christophe) fabriquait portes et fenêtres, posait du parquet, remplaçait des vitres, réalisait des meubles, etc

Le commerce local

Le centre économique de Feldbach se trouvait alors indéniablement au Restaurant du Cheval Blanc de Antoine Kubler (maire de 1935 à 1940) qui cumulait les activités et services suivants : restaurateur, négociant en vins, le seul téléphone au village, un centre de collecte de lait, une station d'essence, une pompe à main, alors que son demi-frère Albert Hartmann, dans les dépendances de la même adresse fabriquait du fromage « Munster » et vendait du « Schwitzerkas » et du « Tilsitter ». L'ensemble des bâtiments situé à l'angle de la rue de Heimersdorf et de la rue de Bisel, maison, hangar, grange, fut malheureusement totalement détruit le 16 juin 1940.

Le deuxième restaurant que nous connaissons tous fut le Restaurant de la Croix d'Or de M. Lott Louis, rue de Bisel.

Chaque restaurant avait ses clients fidèles.

Culture et Patrimoine

Les épiceries

Début des années 30, les épiceries étaient du nombre de deux à Feldbach, Riff Jacques rue des Prés, dans l'ancienne maison N°12 démolie en 2006 qui s'activa à côté en vélo ambulant pour vendre du thé, des bonbons, des lacets et foules de menus produits légers. Puis « im Gassla » se trouvait l'épicerie de Rose Berger « SØKraemer » où « Rachamachers Rosi » (il devait y exister jadis un fabricant de râdeaux) la vente en vrac dominait, on pesait, on comptait, on mesurait (maison Miotti aujourd'hui). Puis dans les années 30 ouvrait un troisième épicier, Eugène Pflieger, rue de Bisel, qui d'emblée a élargi l'offre d'articles par un brin d'outillage et de quincaillerie et signait pour le bureau de tabac local.

Les artisans saisonniers locaux

Les bûcherons

Dans cette catégorie, nous trouvons les bûcherons qui constituaient souvent deux équipes de 3, 4 agriculteurs qui en hiver s'engageaient à réaliser les coupes de bois annuelles martelées par l'O.N.F. pour le compte de la Commune.

Les voituriers

Les propriétaires de chevaux (Rossbura) se voyaient régulièrement confiés du transport, grumes et stères de bois, matériaux de construction, l'eau en citerne pour chantier de routes, des céréales à la Minoterie pour y retirer la farine, etc.

Les vanniers

Paniers et corbeilles utilisés en nombre quotidiennement s'usaient forcément, il fallait donc les remplacer et en créer des nouveaux plus beaux et de toute taille. Alors dans maintes maisons, on savait manier avec dextérité les brins d'osier, excellente occupation en hiver, quand la neige abondante limitait le champ d'action. La « Stuba » seule pièce chauffée de la maison devint alors atelier.

Les artisans extérieurs desservant Feldbach

L'offre de services locale restant nettement insuffisante, il fallait donc s'adresser aux artisans des villages voisins qui comblèrent avantageusement les lacunes.

Les selliers-bourreliers

Le sellier fut une profession très sollicitée. Son activité comprenait la réalisation de colliers (Krunet) et tout l'attirail pour les animaux de trait d'une part et d'autre part sommiers et matelas. Pour les Feldbachois, deux adresses me restent en mémoire : Schueller de Hirsingue et Burger Victor à Waldighoffen. Sur demande, ils se rendaient dans les fermes, passant en revue et réparant sur place nombre d'ouvrages en cuir, chanvre, etc.

Le cordonnier

A côté des sabots, bons pour les jours de la semaine, les souliers en cuir gagnaient du terrain pour les sorties et les dimanches. On les usait jusqu'à la corde, faisant remplacer la semelle sans coup férir, car la chaussure était très chère à l'achat, la réparation par contre avantageuse. Ainsi le cordonnier avait sa place. Il organisait sa tournée de ramassage des pièces en panne et les rapportait après réparation au domicile. Ce fut M. Rappenecker de Waldighoffen qui rendait ce service.

Le sabotier

A Bisel, nombre de sabotiers fabriquaient surtout en hiver, tout à la main, alors qu'à Moernach Camille Netzer et à Riespach Eugène Bihl s'étaient équipés de machines, produisant en série, dominant fort à propos le marché dans la région.

Le tailleur

Le prêt-à-porter n'étant pas encore totalement au point et ne convenant pas à tout le monde, alors pour avoir un complet sur mesure on s'adressait au tailleur, qui proposait le tissu et le modèle. A ma connaissance, trois adresses tenaient le haut du pavé depuis chez nous : Berger de Bisel, Kohler de Riespach et Dangel de Heimersdorf.

Les couturières

Les couturières de leur côté furent aussi très sollicitées. L'influence des modes successives jouaient indéniablement en leur faveur. L'élégance féminine à travers manteaux, robes, jupes et blouses triomphait toujours. Mais attention ! Les pantalons restaient strictement réservés aux hommes !

Culture et Patrimoine

Les modistes

Les modistes oeuvraient dans le même créneau.

A quelle dame le plus beau chapeau ?

Spieglein an der Wand ó Sage mir : wer ist die Schönste im Land ?

Le coiffeur

Le coiffeur hommes préféré des Feldbachois, dont je me rappelle, devait être le père Ferber de Hirsingue pour la coupe des cheveux, rarement pour se faire raser.

Les lames Gillette me semblant encore inconnue à l'époque, le rasoir électrique n'apparut que dans les années 60 ici, c'est au rasoir qu'on coupait la barbe une fois par semaine sans faute le dimanche matin.

Les moulins à farine

La Minoterie de Hirsingue (Jermann à l'époque) devait avoir la préférence, mais Buecher à Niederlarg, Ott à Oberdorf et Litzler à Grentzingen pour la qualité de la farine avaient bonne presse.

L'huilerie

Pour l'huile de Colza seule utilisée à l'époque, on se rendait en Martwagala à pied à Werentzhouse ou à Hirsingue.

Les scieries

Les scieries de proximité : Lutz et Schweitzer à Durlinsdorf, Specklin à Heimersdorf ainsi que Netzer à Moernach.

La maçonnerie

L'entreprise de maçonnerie la plus proche de nous devait être Joseph Enderlin de Moernach qui a d'ailleurs signé pour la construction de notre école en 1937-38.

Les machines agricoles

La mécanisation dans l'agriculture s'engageait progressivement ; cependant toutes les machines étaient prévues pour traction animale, aucun tracteur en vue.

Les établissements dans ce secteur se trouvaient chez Groff à Seppois le Bas, Andelfinger à Waldighoffen, Emelin à Grentzingen.

Pour les machines fixes, tels scie circulaire, batteuse « Grillmaschine » ou « Straustuehl », les moteurs à essence rivalisaient avec les premiers moteurs électriques. Le courant électrique étant arrivé en 1927, cette nouvelle lumière remplaçant dès lors les bougies, lampes à pétrole, lanternes.

Se sont créées alors les premières entreprises de l'électricité, voire de progrès considérables.

Le commerce ambulancier qui desservait Feldbach

La boucherie

Absente localement, la boucherie voyait deux fois par semaine le passage de Gutknecht de Waldighoffen et de Ricklin de Roppentzwiller. A l'époque, chaque boucherie abattait les bêtes. Par conséquent, les bouchers achetaient cochons, veaux, génisses, vaches, bœufs chez l'agriculteur qui les avaient sciemment engraisés.

Lors de leurs tournées, les enfants appréciaient particulièrement le cadeau d'une rondelle de saucisse car les familles achetaient plutôt parcimonieusement.

La quincaillerie ó vaisselle ó etcí

Tout ce dont on pouvait avoir besoin, de la faux, fourches, etcí était proposé plusieurs fois par an, au passage de leurs camions richement achalandés de Louis Guidemann, l'homme à la belle moustache de Hirsingue et de Lucien Bloch de Seppois-le-Haut, passages annoncés par force clochettes résonnantes.

Le remouleur

De temps à autre, passait à la criarde, le remouleur (Scherreschliffer), sa machine au dos pour proposer l'affûtage de ciseaux, couteaux et tout outil tranchant. Il actionnait sa meule par pédale.

Culture et Patrimoine

L'œtateur quant à lui proposait la réparation de casseroles, sceaux et tout récipient métallique en panne (le PVC nœexistait pas encore). On œtait loin de la société de consommation d'aujourd'hui, les articles se vendaient chers, la réparation s'œmposait.

Les ferrailleurs ramassaient la ferraille, les vieux papiers, les chiffons, les peaux de lapin, taupes, etcí et les « bouchi-mouchis » arpentaient les rues, chargés de tapis, de ceintures et autres détails, affichant des prix de vente œlevés extrêmes qu'œ fallait en cas d'œntérêt diviser par deux ou trois pour ne pas œtre berné.

On pourrait allonger la liste, mais trœveí

Conclusion

Retenons qu'œ l'œpoque, le restaurant, l'œpicerie, les ateliers des artisans œtaient tous des lieux de rencontre quotidiennes :

tel le restaurant, le soir ou dimanche autour de la chopine qui œtait sacrée ;

tel à la forge au son de l'œnclume et de la lueur du feu de charbon ;

tel chez le charron et le menuisier, en attendant, admirant l'œadresse de l'œartisan travaillant le bois ;

tel dans l'œpicerie en file d'œattente etcí ;

tel dans le local de collecte de lait,

autant d'œoccasions d'œchanges, d'œapprendre des nouvelles, de confier des secrets de polichinelle (er mienœ aber niema saga !).

Ainsi s'œcoulait la vie au village de notre jeunesse dans les années 30.



Albert DATTLER.